

GUIDE PRATIQUE - F.A.Q.

Nous vous proposons un guide pratique sous la forme d'une foire aux questions afin de répondre à vos principales interrogations.

- ✓ Qui peut bénéficier d'un séjour jeunes ?
- ✓ Comment réserver un séjour jeunes ?
- ✓ Quand réserver ?
- ✓ Reste t-il des places pour le séjour que mon enfant a choisi ?
- ✓ Comment obtenir des informations complémentaires sur un séjour ?
- ✓ Et le transport de mon enfant ?
- ✓ Quel est le tarif avant subvention ?
- ✓ Comment calculer le coût du séjour à ma charge ?
- ✓ Comment calculer le montant de l'acompte à joindre à ma demande d'inscription ?
- ✓ Quels sont mes taux de subvention ?
- ✓ Quels sont les moyens de règlement ?
- ✓ Qu'est-ce que le plafond annuel de subvention ?
- ✓ Séjour « PROMO », quèsaco ?
- ✓ Quand recevra t-on la réponse du Caes
- ✓ Mon enfant est inscrit et maintenant ?
- ✓ Annulation ou interruption du séjour et Assurance annulation
- ✓ La subvention "aide complémentaire à l'activité ski"
- ✓ Les Formalités avant le départ
- ✓ Votre avis nous intéresse
- ✓ Et si aucun séjour ne correspond aux envies de mon enfant ?

Tout au long de la procédure et jusqu'au retour de votre enfant, vous pouvez contacter Anne ATHIMON pour vos questions. **Contact : anne.athimon@inserm.fr - 01 82 53 34 30**

Qui peut bénéficier d'un séjour jeunes ?

- ✓ Les enfants à charge jusqu'à 20 ans inclus d'agent Inserm en activité ou retraité.
 - ✓ Au moins un des deux parents doit être ouvrant droit du Caes Inserm c'est à dire :
 - ❖ Agent Inserm en activité
 - ❖ Agent Inserm retraité
 - ❖ Personnel en CDD ayant travaillé 3 mois minimum et au moins à mi-temps. Vous devez être en activité à l'Inserm au moment du départ de votre enfant.
 - ❖ Vacataire ayant travaillé un minimum de 500h durant les 11 mois précédents le mois d'activité. Vous devez être en activité à l'Inserm au moment du départ de votre enfant.
- Vous pouvez vérifier votre qualité d'ouvrant droit du Caes en contactant Augustine CADELIS
Contact : augustine.cadelis@inserm.fr - 01 82 53 34 31
- ✓ Les extérieurs : un enfant d'ouvrant droit peut être accompagné par un copain dans la mesure où l'agent Inserm s'engage financièrement pour le copain. Les extérieurs ne bénéficient pas de la subvention du Caes. Le coût du séjour est donc le coût avant subvention. Une seule facture sera établie et elle sera au nom de l'agent Inserm.

Comment réserver un séjour jeunes ?

- ✓ Envoyez votre **FICHE AGENT 2017** en ajoutant tous les documents demandés (démarche à faire 1 fois par an et valable pour tous les secteurs du Caes) par courrier ou mail à : augustine.cadelis@inserm.fr
- ✓ Adressez au Caes Inserm le formulaire " **DEMANDE D'INSCRIPTION** " (2 pages) complété et signé avant la date limite d'inscription avec un acompte de 30 % du coût du séjour (choix N°1) à votre charge.
Chèque à l'ordre du Caes Inserm / Chèques vacances et/ou Bon CAF le cas échéant
Votre inscription ne pourra être prise en considération que si votre dossier est complet. Dans le cas contraire, le dossier vous sera retourné. Aucune inscription n'est prise par téléphone ni par mail.

Quand réserver ?

✓ **Au plus tôt ! Ce qui nous permet de réajuster le nombre de places en fonction des demandes**

Nos accords nous permettent de bénéficier de places réservées pour le Caes :

❖ **Jusqu'au 19 Septembre**

Au-delà de cette date, les demandes ne seront satisfaites que selon la disponibilité du prestataire.

Reste t-il des places pour le séjour que mon enfant a choisi ?

Nous avons pré-réservé un certain nombre de places pour tous les séjours et à toutes les dates. Le principe du " premier arrivé, premier servi " n'est pas utilisé au Caes. Nous attendons la clôture des inscriptions pour sélectionner les dossiers si besoin. Plus les demandes arrivent tôt, plus nous avons l'opportunité de réajuster le nombre de places pré-réservées avec les différents prestataires dans le but de donner une réponse positive à tout le monde. Pour information, les critères de sélection sont identiques pour tous les secteurs du Caes à savoir, les enfants jamais partis avec le secteur jeunesse sont prioritaires, le second critère est le quotient familial.

Chaque ayant-droit peut bénéficier de 45 journées subventionnées par le Caes Inserm

Après la date de clôture des inscriptions, vous pouvez contacter directement le prestataire pour consulter les disponibilités et nous adresser votre dossier d'inscription.

Comment obtenir des informations complémentaires sur un séjour ?

✓ En contactant le prestataire ou en consultant son site web

Vous trouverez les coordonnées complètes des prestataires page 14

✓ En contactant Anne ATHIMON **Contact : anne.athimon@inserm.fr - 01 82 53 34 30**

Et le transport de mon enfant ?

✓ Vous avez la possibilité de souscrire l'option transport auprès du prestataire ou bien organiser vous-même le transport de votre enfant. Merci de nous indiquer votre choix sur le formulaire " Demande d'inscription "

Contactez anne.athimon@inserm.fr pour connaître le coût sans transport ou au départ de votre ville.

✓ **PAR LE PRESTATAIRE :**

Le voyage de votre enfant est organisé par le prestataire (moyen de transport et horaires) sous réserve de modification ou d'annulation du départ par l'organisme. La partie transport est subventionnée au même taux que le séjour. La convocation vous sera envoyée directement 15 jours avant le départ.

Pour connaître le mode de transport envisagé, je vous invite à consulter le site web du prestataire ou les contacter directement. Vous trouverez les coordonnées complètes des prestataires page 14

✓ **PAR VOS SOINS :**

❖ **Voyage de rattachement en train**

Sur présentation des justificatifs :

- Enfant entièrement pris en charge sur présentation du billet SNCF 2ème classe.

- *Accompagnateur* : 2 voyages aller-retour subventionnés selon le taux de subvention du séjour, sur la base d'un billet SNCF 2ème classe tarif normal, à hauteur des frais engagés

❖ **Voyage de rattachement en voiture**

L'agent devra fournir une photocopie de la carte grise ainsi que tous les justificatifs en sa possession (tickets de péage, ticket de carburant à la date du voyage ou J-1...). Si le voyage est insuffisamment justifié, l'agent devra certifier que ces déclarations sont exactes.

La subvention est calculée à partir du kilométrage donné par MAPPY et sera fonction du barème kilométrique utilisé par les associations pour les bénévoles (montant en vigueur au 21/11/16 : 0.308 €/km).

Quel est le tarif avant subvention ?

- ✓ Le tarif avant subvention est indiqué pour tous les séjours généralement avec le transport aller/retour Paris.

A titre indicatif, vous trouverez dans le tableau des tarifs, le coût du séjour à votre charge avec la subvention maximale et minimale.

Pour connaître le coût sans transport ou au départ de votre ville, vous pouvez contacter Anne ATHIMON

Contact : anne.athimon@inserm.fr - 01 82 53 34 30

Comment calculer le coût du séjour à ma charge ?

Comment calculer le montant de l'acompte à joindre à ma demande d'inscription ?

- ✓ A l'aide de votre taux de subvention et du prix du séjour avant subvention, calculez maintenant le coût du séjour restant à votre charge :

Par exemple, votre taux de subvention est de 40 % pour un séjour coûtant avant subvention 500 €

Le montant de la subvention = Prix du séjour indiqué dans cette brochure X votre taux de subvention

Ex : $500 \text{ €} \times 40 / 100 = 200 \text{ €}$

Coût du séjour restant à votre charge :

Prix du séjour indiqué dans cette brochure - montant de la subvention : $500 \text{ €} - 200 \text{ €} = 300 \text{ €}$

- ✓ Calculez le montant de l'acompte de 30 % à verser lors de la demande d'inscription : $300 \text{ €} \times 0.30 = 90 \text{ €}$
Vous devez impérativement joindre un acompte à votre dossier de demande d'inscription.

Quels sont mes taux de subvention ?

- ✓ Vous pouvez connaître votre taux de subvention dans les 3 grilles différentes du Caes Inserm grâce au module de calcul présent sur la page d'accueil du site internet du Caes : <http://caes.inserm.fr>

The image shows a screenshot of the CAES Inserm website. On the left, there is a vertical navigation menu with categories: MÉCANISME, NUTRITION, CULTURE ET LOISIRS, SPORTS, ACTIVITÉS, JEUNESSE, SOLIDARITÉ, FORMATION. Below this menu, there are two callouts with arrows pointing to specific links: 'ESPACE ADHÉRENT' pointing to 'ADHÉREMENT' and 'TAUX DE SUBVENTION' pointing to 'TAUX DE SUBVENTION'. The main content area features a header with 'CAES Inserm' and 'Inserm' logos, a navigation bar with 'ACTIVITÉS DU CAES', 'BIBLIOTHÈQUE', and 'RECHERCHES', and a central banner with 'Bienvenue sur le site du CAES de l'Inserm'. Below the banner, there are sections for 'ACTUALITÉS' and 'REPORTAGES'. On the right side, there is a section for 'VOTRE ESPACE ADHÉRENT' with logos for 'ANUEVAD' and 'VISA', and a 'VOTRE ESPACE ADHÉRENT' section with a 'VOIR LE RAPPORT' button.

Quels sont les moyens de règlement ?

- ✓ L'acompte doit être réglé par chèque ou par chèques vacances
- ✓ Vous pouvez régler le solde totalement ou partiellement par chèque, CB, chèques vacances, bon Caf. Vous devez effectuer le règlement du solde du séjour à réception de la facture que vous choisissiez ou non l'échelonnement des paiements (jusqu'en 3 fois par CB et 10 fois par chèque). Pour information, les chèques sont remis au service comptabilité le dernier jour travaillé du mois.

Qu'est-ce que le plafond annuel de subvention ?

✓ Depuis 2013, le montant annuel des subventions auquel vous pouvez prétendre est plafonné en fonction de vos revenus et de la composition de votre famille.

Pour connaître ce plafond, ainsi que votre taux de subvention, allez sur <http://caes.inserm.fr> et cliquez sur : " Taux de Subvention ".

Nous mettons aussi à votre disposition un " Espace Adhérent " dans lequel vous pouvez payer en ligne vos factures, consulter l'état de vos activités au CAES, vos taux de subvention et le montant de votre plafond annuel.

Séjour « PROMO », quesako ?

✓ Le Caes vous propose à chaque saison, de un à plusieurs séjours " PROMO " c'est-à-dire avec une subvention de 35% à 85% (au lieu de 20% à 70%).

✓ Chaque enfant peut bénéficier au maximum de 3 semaines de séjour Promo par année civile.

Quand recevra t-on la réponse du Caes

✓ A la clôture des inscriptions, la liste des inscrits Inserm est adressée aux différents prestataires et nous ne confirmons aux familles la réservation qu'après avoir reçu la validation par l'organisme pour le séjour et le transport. En règle générale, la réponse intervient dans les 15 jours après la clôture des inscriptions hors jours fériés et ponts.

Mon enfant est inscrit et maintenant ?

✓ Lors de la confirmation de votre demande d'inscription, vous recevrez un dossier de réservation et la fiche sanitaire. Vous devrez compléter et retourner ces documents au prestataire.

✓ Vous devez régler le solde du séjour à réception de la facture que vous choisissiez ou non l'échelonnement des paiements (jusqu'en 3 fois par CB et 10 fois par chèque).

✓ Le prestataire vous adressera la convocation environ 15 jours avant le départ.

Annulation ou interruption du séjour et Assurance annulation

✓ Si vous souhaitez souscrire une assurance annulation, n'oubliez pas de cocher la case correspondante sur le bulletin de réservation du prestataire si celui-ci en propose une, celle-ci n'étant ni souscrite ni prise en charge par le Caes

✓ Que vous souscriviez ou non l'assurance, les conditions générales et particulières de vente du prestataire s'appliqueront. L'assurance annulation permet, sous conditions, d'obtenir le remboursement des frais d'annulation.

La subvention "Aide complémentaire à l'activité ski"

✓ Cette subvention est attribuée pour chaque enfant partant à la montagne en hiver avec le Caes Inserm (secteur vacances ou jeunesse). Celle-ci est versée tous les 2 ans, pour un montant allant de 42 à 95 € selon votre quotient familial et réservée aux agents dont le QF est inférieur à 14 105 € en 2017. Cette subvention est versée au retour de votre enfant sans justificatif et après règlement du séjour. Cette subvention ne peut pas être versée en déduction du solde de la facture du séjour.

Il vous suffit de cocher la case ad hoc dans le dossier de demande d'inscription.

Les formalités avant le départ

✓ Pour les **voyages en avion**, **CARTE D'IDENTITE** en cours de validité ou **PASSEPORT INDIVIDUEL** en cours de validité.

✓ Pour les **séjours à l'étranger** et selon le pays, **CARTE D'IDENTITE** en cours de validité ou **PASSEPORT INDIVIDUEL** en cours de validité. Pour les enfants qui n'ont pas la nationalité française, interroger l'ambassade du pays visité pour connaître les formalités obligatoires à remplir.

✓ **ATTENTION NOUVEAU** : Pour les **séjours à l'étranger**, la loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE** pour les mineurs. Le décret est entré en vigueur le 15 janvier 2017. Vous devrez compléter le formulaire **CERFA n°15646*01**

✓ Vous devez munir votre enfant de la **CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE** dans le cadre d'un séjour dans un état de l'union européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse :

- | | | |
|----------------------|-----------------|---------------------------------------|
| ❖ Allemagne | ❖ Autriche | ❖ Belgique |
| ❖ Bulgarie | ❖ Chypre | ❖ Croatie |
| ❖ Danemark | ❖ Espagne | ❖ Estonie |
| ❖ Finlande | ❖ Grèce | ❖ Hongrie |
| ❖ Irlande | ❖ Islande | ❖ Italie |
| ❖ Lettonie | ❖ Liechtenstein | ❖ Lituanie |
| ❖ Luxembourg | ❖ Malte | ❖ Norvège |
| ❖ Pays-Bas | ❖ Pologne | ❖ Portugal(dont Madère et les Açores) |
| ❖ République tchèque | ❖ Roumanie | ❖ Royaume-Uni (dont Gibraltar) |
| ❖ Slovaquie | ❖ Slovénie | ❖ Suède |
| ❖ Suisse | | |

✓ Pour pratiquer les **activités nautiques**, une attestation de réussite du test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances vous sera demandée.

✓ Pour pratiquer des **activités spécifiques** :

- ❖ Le **canyoning** : une autorisation parentale
- ❖ Le **parapente** : un certificat médical et une autorisation parentale
- ❖ La **plongée sous-marine** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique et l'autorisation parentale sont obligatoires.

Votre avis nous intéresse

✓ Un questionnaire vous sera transmis avec une partie à compléter par l'un des parents et l'autre par le participant.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos retours sur le séjour effectué par votre enfant ainsi que vos suggestions dans nos choix de séjours pour les saisons suivantes.

La synthèse des fiches sera communiquée aux membres de la commission jeunesse et nous aidera dans nos prochaines sélections de séjour et un compte-rendu sera transmis au prestataire si nécessaire.

Et si aucun séjour ne correspond aux envies de mon enfant ?

✓ Nous vous invitons à consulter les différentes possibilités de subvention ainsi que les conditions proposées par le Caes pour votre enfant à charge jusqu'à 20 ans inclus sur le formulaire de demande de subvention " Vacances scolaires ".

Vous trouverez à la fin de cette brochure (page 57 et 58) les accords commerciaux entre le Caes et des organismes de vacances pour les jeunes.

DOSSIER D'INSCRIPTION - PAGE 1

Tampon de réception :

CAES INSERM 93 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN BICETRE

Dépôt de votre dossier d'inscription avant le MARDI 19 SEPTEMBRE

Au-delà de cette date ou pour un extérieur, contactez anne.athimon@inserm.fr

Réponse du Caes dans un délai d'environ 2 semaines après la clôture des inscriptions

Votre inscription ne sera prise en considération que si votre dossier est complet : 2 pages + acompte + fiche agent 2017

Dans le cas contraire, le dossier vous sera retourné. Aucune inscription n'est prise par téléphone ni par mail.

✓ L'ouvrant droit

Agent Inserm actif ou retraité CDD ou Vacataire jusqu'au

Nom et prénom

E-mail pro

E-mail perso

Tel. domicile

Tel. mobile

✓ Choix de séjour (Choix N°2 si choix N°1 indisponible)

Choix	Intitulé / Lieu / Organisme du séjour / Option	Dates	Voyage aller/retour (voir page 5)
N°1		Du Au	<input type="checkbox"/> A organiser vous-même <input type="checkbox"/> Avec le prestataire - ville :
N°2		Du Au	<input type="checkbox"/> A organiser vous-même <input type="checkbox"/> Avec le prestataire - ville :

1er enfant à inscrire

Nom et prénom

Date de naissance

Sexe F M

2ème enfant à inscrire ou extérieur (même séjour et même dates que le 1er enfant)

Nom et prénom

Date de naissance

Sexe F M

Signature

La présente inscription implique l'acceptation et l'application des conditions générales et particulières de vente de l'organisme

Fait à Le

Signature

Paiement

Je joins obligatoirement un acompte d'un montant de € à l'ordre du CAES INSERM

Le solde de la facture sera réglé :

- En une fois
- En plusieurs mensualités : Jusqu'en 3 fois par CB et 10 fois par chèque à l'ordre du CAES INSERM
- En partie en chèques vacances émis par l'ANCV
- En partie avec un bon vacances de la CAF/MSA

Observation :

SUBVENTION ADMINISTRATIVE

*La subvention du CAES comprend la subvention administrative.
Le CAES se charge de récupérer celle-ci auprès de l'administration de l'Inserm.*

Je soussigné(e)

demande que la subvention administrative que l'Inserm mandatera à mon profit, soit virée sur le compte La Banque Postale La Source 32 713 46 B ouvert au nom du CAES-Inserm qui m'en fait l'avance.

Renseignements concernant le conjoint (à compléter uniquement si vous avez un conjoint)

NOM et Prénom :

Est-il salarié ? oui non

S'il est fonctionnaire ou agent de l'Etat, dans quelle administration travaille-t-il ?

Quel est son indice majoré ?

J'atteste sur l'honneur * ne pas percevoir * percevoir des bons vacances, délivrés par mon organisme payeur des Allocations Familiales.

Si vous en percevez, précisez la somme :

Fait à : Le :

Signature :

ATTESTATION DE NON SUBVENTION si conjoint

Ce document peut nous parvenir dans un second temps

(à faire remplir par l'employeur du conjoint pour toutes demandes de subvention)

Je soussigné(e)

Certifie que Mr/Mme

* ne perçoit pas de subvention

* perçoit une subvention

pour son (ses) enfant (s) NOM et PRENOM :

.....
.....
.....

Pour le séjour à :

Du au

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : Cachet et Signature

Le :

*rayer la mention inutile